Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **1 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

25 SEPTEMBRE 2008 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LV année • N. 18026 **36**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

La cuisine politique à l'enseigne du fédéralisme

Joseph Rivolin

Le 17 mars 1861, le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel II proclama à Turin la création du Royaume d'Italie.
Les administrations publiques italiennes se préparent à célébrer le 150e anniversaire de cet événement, qui – comme les «Colombiadi», le Championnat mondial de football et les autres grands événements – seront l'occasion pour l'investissement de grandes quantités d'argent et pour la réalisation d'importantes œuvres publiques.
Nous espérons que ce sera aussi l'occasion pour réfléchir sur l'état de santé de la République italienne et sur le système démocratique qui la régit.
Depuis des dizaines d'années désormais, les débats sur les réformes institutionnelles traînent sans qu'on ait le courage de prendre acte d'une donnée de fait qui aurait dû apparaître évidente dès la conquête du Midi: l'extrême diversité des situations géographiques, historiques, sociales, économiques, culturelles et linguistiques de la Péninsule.
La solution fédérale, qui aurait pu acheminer le nouvel Etat vers une intégration équilibrée et un développement harmonieux – une solution d'ailleurs prônée par d'éminentes personnalités du «Risorgimento» – fut dédaigneusement écartée en faveur du modèle centraliste français, qui avait influencé la monarchie savoyarde dès le XVIe siècle.
On connaît les suites désastreuses de ce choix, qui fut aggravé par le nationalisme outré de l'«Italietta» libérale et porté à ses conséquences extrêmes par la dictature fasciste.
Il serait souhaitable donc que, ayant atteint l'âge respectable de 150 ans, l'Etat italien soit suffisamment mûr pour remédier à ses erreurs de jeunesse et mettre, comme on dit en italien, «la testa a posto», par une réforme institutionnelle sérieuse et efficace qui ne peut, à notre avis, qu'être de type fédéraliste.
Il y a trente ans à peine, nous étions les seuls à envisager le fédéralisme comme solution à de nombreux problèmes.
Aujourd'hui, le fédéralisme est servi à toutes les sauces par les forces politiques les plus diverses.
On verra si la cuisine du «Palais» romain sera à même de servir des mets appétissants, ou au moins digestibles, pour les palais des Valdôtains, que notre Mouvement a accoutumés au goût du fédéralisme «doc».

Le recours contre Luciano Caveri a été repoussé

Lanièce et Norbiato ont été déclarés inéligibles

La Cour d'Appel de Turin a déclaré inéligibles les conseillers régionaux valdôtains Carlo Norbiato et Albert Lanièce (assesseur régional à la Santé, au Bien-être et aux Politiques sociales) et a repoussé l'hypothèse d'inéligibilité pour Luciano Caveri.
Les conseillers auraient dû, selon la Cour d'Appel en raison de la loi régionale n° 20 de 2007, concernant les raisons d'inéligibilité et d'incompatibilité pour l'élection au Conseil Régional, démissionner de la charge de président de l'Institut musical (Lanièce), et de titulaire de la société Kinesitherapyc (Norbiato).
Albert Lanièce n'a pas voulu faire de déclarations avant d'avoir lu les motivations de la sentence; au contraire, Carlo Norbiato s'est dit *«très déçu, tant du point de vue personnel, car l'élection au sein de l'Assemblée représentait un objectif très important, que pour les 1.694 électeurs qui avaient décidé d'avoir confiance en moi lors des élections régionales du mois de mai dernier»*.
A propos de la décision de la Cour d'Appel de repousser le recours concernant l'hypothèse d'inéligibilité liée à la charge de Président de l'Association Fort de Bard et à sa présence au sein du conseil d'administration de l'Université de la Vallée d'Aoste, l'ancien président du Gouvernement régional Luciano Caveri a exprimé sa satisfaction pour la *«décision de la Cour d'Appel, qui a éclairci ma position: en tout cas, j'avais toujours soutenu la légitimité de mon élection.»*

Les deux Conseillers unionistes ont présenté leur recours à la Cour de Cassation, recours qui toutefois ne suspend pas le jugement: la sentence a une application immédiate et dès qu'elle a été notifiée à la Présidence du Conseil régional, Albert Lanièce et Carlo Norbiato seront remplacés au sein de l'Assemblée, par Piero Prola (1.657 voix) et Gabriele Maquignaz (1.615 voix), premiers exclus de la liste de l'Union Valdôtaine.

INDEX

Activités du Groupe du Conseil — PAGE 4

Nouvelles des Communes de la VdA — PAGES 5 ET 6

Coupons d'essence en 2009

«Si des nouvelles de Bruxelles concernant les coupons d'essence n'arrivent pas, il n'y aura pas de changements par rapport à la situation de 2008»: c'est ce qu'a déclaré le président de la Région Augusto Rollandin lors de la conférence de presse du Gouvernement, le vendredi 19 septembre dernier.
En bref, si la Commission européenne, qui doit encore s'exprimer sur la pétition signée par 22 mille Valdôtains et entendre ses représentants, n'arrive pas à prendre une décision dans un bref délai, la Vallée d'Aoste aura la possibilité, avec toute probabilité, de bénéficier de l'exemption fiscale sur les carburants aussi en 2009: en tout cas, le futur des coupons d'essence est encore incertain.
La pétition demande au Parlement européen de prendre position en faveur du maintien de la mesure fiscale dont la Région bénéficie depuis 1949 comme compensation au manque d'application de la zone franche prévue dans son Statut d'Autonomie.
Elle invite également le Parlement européen à rendre compte à la Commission européenne de la mauvaise interprétation de l'article 18 de la Directive 2003/96, du manque d'attention et de la superficialité avec laquelle elle a examiné la demande proposée à ce sujet par le Gouvernement italien.

NOUVELLES DU SENAT — par Antonio Fosson

Depuis la semaine dernière, les séances au Sénat de la République ont repris. Le mercredi 17 septembre, le ministre des Affaires étrangères, Franco Frattini, s'est présenté dans la salle avec un compte rendu sur les orientations de la politique extérieure de notre pays. Le commentaire sur les actions des Républiques soviétiques et, en particulier, sur la Géorgie a été significatif : l'Italie ne peut pas accepter qu'un climat de guerre froide revienne et cela parce que l'Union Soviétique actuelle est largement insérée dans les rapports commerciaux européens. 30% du gaz que l'Italie utilise actuellement vient en effet de la Russie. Comme c'est le cas pour beaucoup d'autres rapports avec l'Afghanistan, le Pakistan et d'autres pays nous sommes engagés en étroite synergie avec l'ancienne Union Soviétique.
Le Ministre a tout de même souligné que les activités humanitaires accomplies par l'Italie au cours du récent théâtre de guerre sont plus nombreuses et représentées par rapport à celles accomplies par tous les autres pays d'Europe.
Au cours de la même séance, une motion a été approuvée à l'unanimité, qui prévoit une libéralisation de la fourniture de gaz dans notre pays. La semaine dernière, les commissions ne se sont pas réunies en raison de la coïncidence avec de nombreuses activités de congrès.
J'ai souscrit, entre autres, le projet de loi présenté par le Sénateur Peterlini de la SVP intitulé *"Modifications de la loi n°18 du 24 janvier 1979 concernant l'élection des membres du Parlement Européen qui reviennent à l'Italie"*.
Dans cette loi, on prévoit l'institution d'une circonscription électorale pour la province autonome de Bozen et de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste avec l'assignation d'un représentant pour chacune de ces deux réalités.

Séance du vendredi 19 septembre 2008

Aperçu des décisions du Gouvernement régional

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement a décidé de soumettre au Conseil régional un projet de loi constitutionnelle portant modification du troisième alinéa de l'article 50 de la loi constitutionnelle n° 4 du 26 février 1984 (Statut spécial pour la Vallée d'Aoste).

ACTIVITÉS PRODUCTIVES
L'Exécutif a entériné la convention 2008 passée par la Région et l'Istituto nazionale per il Commercio estero, en application de l'accord de programme signé le 3 août 2000 par la Région et le Ministère du commerce avec l'étranger (aujourd'hui Ministère du développement économique et du commerce international).
Une dépense de 232.300 euros a été engagée pour verser, au titre de 2008, la subvention annuelle prévue par la loi régionale n° 27 de 1998 (Texte unique en matière de coopération) aux établissements d'assistance à la coopération.
Les organismes ayant présenté une demande à cet effet sont les suivants: Fédération des Coopératives Valdôtaines soc. coop., Lega Nazionale Cooperative e Mutue-Comitato regionale valdostano et Associazione Generale Cooperative Italiane- Federazione regionale Valle d'Aosta.

BUDGET, FINANCES ET PATRIMOINE
Le Gouvernement soumettra au Conseil régional une délibération portant souscription d'actions de la société IN.VA. Spa à la suite d'une augmentation du capital social.

ÉDUCATION ET CULTURE
L'Exécutif a donné son feu vert à la participation de trois enseignants valdôtains au « Colloque International – Première rencontre Euro-Mania», qui se tiendra à Toulouse du 30 septembre au 1er octobre 2008. Le Gouvernement a nommé les enseignants experts chargés de la réalisation du parcours de formation «Une troisième langue communautaire (anglais) à l'école primaire bilingue régionale – Module méthodologique et didactique», destiné aux enseignants de l'école primaire.
Il a ensuite défini l'organisation de 40 séances d'animation à caractère ethnographique et linguistique à l'intention des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Vallée d'Aoste.

Compte rendu

Deuxième réunion de la Commission Santé

Le jeudi 18 septembre dernier, la Commission Santé, après avoir examiné le troisième rapport-Observatoire pour les politiques sociales fourni par monsieur l'Assesseur, s'est à nouveau réunie pour analyser à la fois les résultats de l'enquête et le nouveau plan d'action régional d'aides aux familles monoparentales, c'est-à-dire composées d'un seul parent et d'au moins un enfant mineur. Par la suite, on a proposé quelques pistes de travail, (que l'on soumet à votre attention), afin que les sections puissent en discuter.
Schéma à soumettre à l'attention des sections:
Les nouvelles formes de pauvreté
1) En ce qui concerne l'IRSEE il faut avoir aussi une attention particulière envers la situation des familles valdôtaines dans sa complexité.
2) Examiner les différents facteurs qui favorisent l'appauvrissement de certains secteurs de la société comme l'alcoolisme, la drogue, les pathologies chroniques, etc.
La séance s'est achevée avec les réponses, de la part de M. l'Assesseur, à une lettre qui était parvenue au Siège. A propos du problème de l'alcoolisme chronique, l'Administration régionale est en train d'évaluer la possibilité d'employer la structure de Talapé comme futur centre de crise pour alcooliques. En ce qui concerne l'exigence d'impliquer les jeunes de nos quartiers, l'Administration régionale a financé cette année, 18 projets réalisés par les jeunes eux-mêmes, dont un a été conçu par les jeunes du quartier Cogne et qui sera récompensé, dimanche prochain, à 17h. Pour terminer sur l'acupuncture, on doit souligner que la Vallée d'Aoste a dépassé, depuis quelques années, les LEA (*livelli essenziali di assistenza*) nationaux car il y a la possibilité d'avoir recours à l'acuponcture de manière gratuite pour la «terapia antalgica», pour la «chemioterapia» ainsi que pour l'«iperemesi gravidica». En tant que responsable de la Commission, je remercie Mme Rita qui a bien voulu nous poser des questions intéressantes et qui a soulevé d'importants problèmes. La Commission a demandé de continuer à travailler et par conséquent, on se reverra au mois d'octobre et merci à tous et à toutes.

La responsable **Anna Bioley**

Schéma à soumettre à l'attention des sections

Commission Culture

Ecole valdôtaine
1) Exercer toutes nos compétences afin de bâtir un modèle d'école qui sauvegarde nos langues, notre particularisme, nos écoles de montagne en vivifiant, en même temps, la qualité de l'école valdôtaine.
2) Sortir des ambiguïtés découlant du statut juridique du personnel enseignant et de direction. Pour obtenir une école de qualité, nous devons aussi disposer de toutes les compétences en matière de personnel et dépasser la situation actuelle qui nous voit parfois remplir la fonction d'exécutant de décisions prises ailleurs et par d'autres, décisions qui souvent constituent de lourdes contraintes pour la qualité de notre offre de formation.
3) Donner à l'école valdôtaine une dimension européenne ancrée sur le territoire à travers le rapport étroit entre instruction et formation professionnelle, l'enseignement de l'anglais et les nouvelles technologies.
4) Promouvoir l'étude de la Civilisation valdôtaine à tous les niveaux de l'école et à l'intérieur de la valorisation de l'esprit de citoyenneté active et communautaire qui a toujours caractérisé les Valdôtains.
5) Introduire l'enseignement facultatif du Patois à tous les niveaux de l'école.
6) Travailler pour relancer la francophonie et le rapprochement aux peuples frères et aux autres réalités linguistiques proches par le biais de politiques de préservation et de développement de la diversité culturelle.

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine.
Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à
Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards 11100 Aoste.

NOUVELLES EN BREF

Route de la Vallée du Lys
L'Assessorat des Ouvrages publics, de la Protection des Sols et du Logement public informe que, pour permettre des travaux de canalisation, a été établie l'institution d'un sens unique alterné réglé par un feu rouge sur la route régionale n°44 de la Vallée du Lys, du sixième au septième kilomètre (+420) dans le centre de Lillianes. La limitation à la circulation restera en vigueur jusqu'au mercredi 15 octobre 2008, 24 heures sur 24, fêtes et veilles des jours de fêtes exclues.

Route de Valgrisenche
L'Assessorat des Ouvrages publics, de la Protection des Sols et du Logement public informe que, pour permettre les travaux de réalisation de la signalisation touristique et la réalisation de barrières, a été établie l'institution d'un sens unique alterné réglé par un feu rouge, sur la route régionale n°25 de Valgrisenche, du dixième au quinzième kilomètre, dans le centre de la commune de Valgrisenche.
La limitation à la circulation restera en vigueur jusqu'au 31 octobre 2008, de 7h à 19h, jours de fêtes exclus.

Route de Valtournenche
L'Assessorat des Ouvrages publics, de la Protection des Sols et du Logement public informe que, pour permettre des travaux urgents de réfection d'une partie du canal, a été établie l'institution d'un sens unique alterné réglé par un feu rouge, sur la route régionale n°46 de Valtournenche, du vingt-deuxième au 22ème km+200 m, au lieu-dit Perrère, dans la commune de Valtournenche. La limitation à la circulation restera en vigueur de 7h jusqu'à 17h30 le jeudi 30 octobre 2008, jours des fêtes et veilles des jours de fêtes inclus.

Route de Cogne
L'Assessorat des Ouvrages publics, de la Protection des Sols et du Logement public informe que, pour permettre des travaux de réfection des barrières, a été établie l'institution d'un sens unique alterné, réglé par un feu rouge, sur la route régionale n°47 de Cogne, entre la bifurcation d'Ozein et le lieu-dit Chevril, dans la commune d'Aymavilles. La limitation à la circulation restera en vigueur de 8h à 18h jusqu'au 10 octobre, fêtes et veilles des jours de fêtes exclues.

Route de la Vallée du Lys
L'Assessorat des Ouvrages publics, de la Protection des Sols et du Logement public informe que, pour permettre les travaux de manutention des illuminations, la pose de grilles pour l'eau et la captation des eaux, a été établie l'institution d'un sens unique alterné, réglé par un feu rouge, sur la route régionale n°44 de la Vallée du Lys, au lieu-dit Rechantez dans la commune de Perloz. La limitation à la circulation restera en vigueur de 7h à 18h jusqu'au 15 octobre, fêtes et veilles des jours de fête exclues.

Route d'Antagnod
L'Assessorat des Ouvrages publics, de la Protection des Sols et du Logement public informe que, pour permettre les travaux au niveau de l'aqueduc d'Antagnod, a été établie l'institution d'un sens unique alterné réglé par un feu rouge, sur la route régionale n°5 d'Antagnod, entre les lieux-dits Antagnod et Bisous, dans la commune d'Ayas. La limitation à la circulation restera en vigueur jusqu'au 31 octobre, de 7h30 à 18h30, fêtes et veilles des jours de fêtes exclues.

Route de Bionaz
L'Assessorat des Ouvrages publics, de la Protection des Sols et du Logement public informe que, pour permettre les travaux de réfection des caniveaux, a été établie l'institution d'un sens unique alterné, réglé par un feu rouge, sur la route régionale n°28 de Bionaz, entre le lieu-dit Moulin et le Chef-lieu de Valpelline, dans les communes de Roisan et Valpelline. La limitation à la circulation restera en vigueur de 7h à 20h jusqu'au vendredi 31 octobre, fêtes et veilles des jours de fêtes exclues.

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Joseph RIVOLIN

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 - Fax 0165.36 00 14
CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 2 6,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Le 15 septembre dernier, à Arnad

Rentrée scolaire: «Une école ouverte sur l'Europe»

L'année scolaire a débuté pour environ 17.000 étudiants valdôtains: 3.184 sont inscrits dans les écoles maternelles, 5.581 dans les écoles élémentaires, 3.365 aux cours moyens et 6.000 dans les écoles secondaires. Le nombre d'étudiants étrangers est passé de 1.037 à 1.150. En ce qui concerne le personnel enseignant, plus de cent professeurs non titulaires ont été embauchés à durée indéterminée.
A l'occasion de l'ouverture de la nouvelle année scolaire 2008/2009, le 15 septembre dernier, à Arnad, l'assesseur Viérin a adressé un message au monde de l'école: «*Je souhaite aux élèves et à leurs parents de trouver dans notre école un véritable lieu de croissance – tant personnelle que civile – animée par les différentes influences qui alimentent l'histoire culturelle de notre Région. J'adresse également aux enseignants et aux dirigeants scolaires un vœu particulier étant donné le rôle fondamental, et souvent méconnu, dont ils sont investis comme éducateurs des jeunes générations sur qui reposent trop souvent les problèmes de la société tout entière*».
«*Nous voulons un modèle d'école* – a précisé l'assesseur régional à l'Education et à la Culture Laurent Viérin – *ouvert sur l'Europe et sur le monde fortement enraciné dans notre culture*».
En rappelant encore une fois la volonté de régionaliser l'école, l'Assesseur a souligné «*l'engagement et la volonté de maintenir vivantes et opérationnelles les écoles de montagne et de villages*».
De manière plus générale, l'Assesseur a parlé d'une «*école de qualité, lieu de croissance, d'apprentissage et de valorisation des identités culturelles*».
L'assesseur Viérin souhaite tout de même, que la Commission paritaire puisse définir, pour être approuvée par le Gouvernement, la loi pour l'enseignement facultatif du patois.
Enfin, l'assesseur Viérin a offert à tous les élèves de l'école primaire d'Arnad un exemplaire du «Dichonnéro di petsou Patoésan» de Raymond Vautherin.
L'année scolaire 2008-2009 se conclura en Vallée d'Aoste, le 12 juin 2009, par contre les activités didactiques concernant la discussion des notes et les examens se termineront le 30 juin 2009. Le calendrier prévoit, outre aux fêtes civiles et religieuses, quatre interruptions des cours: les vacances de Noël (du 23 décembre au 6 janvier 2009), la foire de Saint Ours (les 30 et 31 janvier 2009), les vacances de Carnaval (du 23 au 25 février 2009), les vacances de Pâques (du 9 au 14 avril 2009).

Du 25 au 28 septembre prochain

Le patrimoine culturel valdôtain «Arti e Sapori» à Forio d'Ischia

L'Assessorat de l'Education et de la Culture de la Région autonome du Val d'Aoste participera, du 25 au 28 septembre, à la manifestation culturelle «Arti e Sapori» sur les places de la commune de Forio d'Ischia.
L'événement, qui fait partie du protocole d'accord siglé au mois de mars 2008 entre l'Assessorat, la commune de Brusson, celle de Forio d'Ischia et la ville d'Ercolano, propose d'entreprendre une série d'initiatives, sous différentes formes, afin de favoriser la valorisation du patrimoine culturel, artistique, théâtral et musical, avec une attention toute particulière réservée aux biens architecturaux, à l'ethnographie, à la musique populaire et aux traditions enracinées dans chacune des aires géographiques.
A cette occasion, à Forio d'Ischia, un point d'information avec la distribution de brochures pour la promotion culturelle et un parcours d'images photographiques, illustrant le patrimoine et les autres propositions culturelles de la Vallée d'Aoste, seront présentés à l'intérieur du centre historique de la municipalité. De plus, dans le secteur dédié aux artisans, le sculpteur Luciano Regazzoni de Fénis, outre à présenter sa production artistique, fera une démonstration, de manière directe, sur la façon de sculpter le bois.
Toujours à l'intérieur de la manifestation, le spectacle théâtral inédit «Le voci della Luna», étudié et réalisé pour l'occasion par la compagnie «Teatro di Aosta» de Livio Viano avec la participation des jeunes faisant partie du chœur «Les Notes Fleuries du Grand Paradis» qui s'exhibera en concert, sera proposé au public et aux nombreux touristes qui fréquent l'île parthénopéenne. De son côté, Livio Viano présentera son livre «30 anni di teatro in Valle d'Aosta» dédié à la culture théâtrale valdôtaine.
«Arti e Sapori» sera également l'occasion pour la commune de Brusson de sanctionner le jumelage avec la ville de Forio dans laquelle sera aménagé un point de vente des produits typiques valdôtains.

«*L'initiative* – souligne l'assesseur à l'Education et à la Culture Laurent Viérin – *est réalisée grâce à ce protocole d'accord de grande envergure siglé dans le but de créer une synergie de projets dans le domaine scolaire, culturel et de valorisation du patrimoine afin de favoriser l'échange des connaissances, des compétences et pour promouvoir l'interaction culturelle surtout parmi les jeunes. De plus, cette manifestation permettra précisément de faire connaître les spécificités architecturales et l'offre culturelle de notre région*».

Les tours jumelles d'après les photographies d'Alfredo Mariani

Un autre regard sur le 11 septembre

Agnès Uzan

Ce qui frappe le visiteur lorsque l'on découvre les photographies d'Alfredo Mariani, exposées dans la salle du prieuré de Saint Ours, c'est le sentiment que l'artiste a voulu immortaliser les tours jumelles à travers un regard amoureux, subjugué par ces deux géantes dont l'harmonie et la puissance architecturales laissèrent en admiration plus d'un touriste à New York.
L'assesseur à la Culture Laurent Viérin, présent lors de l'inauguration, le 11 septembre dernier, a souligné à ce sujet: «*En décidant d'organiser cette exposition, l'Assessorat de l'Education et de la Culture entend permettre aux plus jeunes de capter – grâce aux précieux clichés de Mariani – ce qu'étaient la vie et la réalité de cet endroit, le caractère unique dont était empreint cet ensemble de rigueur et d'harmonie, mais aussi l'émerveillement qu'il suscitait en quiconque se trouvait au pied des tours, le nez en l'air, ou bien au sommet de l'une d'entre elles*». C'est par conséquent pour transmettre ce patrimoine historique aux jeunes générations, qui n'ont malheureusement que le souvenir des terribles images des attentats et des tours détruites, qu'Alfredo Mariani a souhaité leur transmettre un autre regard sur le 11 septembre, celui d'un artiste qui lors de ses voyages dans la capitale américaine se rendait fréquemment au World Trend Center et dans les tours jumelles, passage obligatoire de ses promenades newyorkaises.
Il faut donc contempler ces photos avec le cœur et d'une manière nostalgique en découvrant jadis la beauté de ce lieu unique au monde comme un témoignage de ce qui a existé et dont l'humanité est maintenant privée, à cause de la folie humaine, depuis le 11 septembre 2001.
A titre d'information, l'exposition restera ouverte au public jusqu'au 10 octobre prochain, tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30, sauf le lundi. Entrée libre.

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

La Cour d'Appel de Turin a rendu son verdict

L'ancien Président de la Région Caveri est éligible

Propos recueillis par Raphaël Bixhain

La Cour d'Appel de Turin a rendu son verdict : aucun problème d'inéligibilité en ce qui vous concerne. Votre sentiment par rapport à cette nouvelle ? Avez-vous douté à un moment donné ?
« J'avais comme d'habitude une raisonnable préoccupation car lorsque l'on arrive à traiter un argument de ce genre en justice le résultat n'est jamais acquis. Je dois remercier mes avocats qui ont su, à mon avis, avec toutes leurs capacités, tant par écrit que lors de leur intervention au cours de la séance à la Cour d'Appel, expliquer le lien étroit qui existait entre ces deux charges et le rôle de Président du Gouvernement. Sans trop entrer dans les détails juridiques, je peux dire que d'un côté j'ai été obligé d'être le Président du Conseil d'Administration de l'Université et en ce qui concerne l'Association Fort de Bard il s'agit d'une Association privée et j'ai donc été choisi en tant que Président par des membres privés. Reste le problème d'ordre politique, c'est-à-dire que l'on discute beaucoup de la nécessité de refaire la loi sur les inéligibilités et incompatibilités. Tous ceux qui étaient présents à l'époque se rappelleront que j'avais critiqué certains aspects de la loi et surtout celui où il y avait la nécessité de renoncer à des rôles publics 6 mois avant les élections mais à l'époque on avait préféré avoir une large majorité sur la loi. Ce sera au Conseil de la Vallée de réfléchir sur la nécessité d'y revenir. »

Peut-on donc parler d'un certain soulagement et d'un poids en moins sur vos épaules ?
« Oui car je dois dire que pour certaines autres personnes le problème s'est posé après les élections. Pour moi, ce fut un tam tam qui m'a accompagné dès la décision de me présenter aux élections. Il suffit de regarder les sites des partis adversaires plutôt qu'un ensemble d'interventions politiques qui en ont parlé tout au long de la campagne électorale, dans les comices pour vérifier que cette hypothèse d'inéligibilité a été reprise pendant des mois et des mois. J'en ai beaucoup souffert, je ne pense pas que j'aurais obtenu un résultat électoral différent, mais d'un point de vue personnel ce fut une épée de Damoclès qui n'était évidemment pas positive. »

Comment expliquez-vous cette attitude envers vous ?
« Il s'agit sans doute de la nécessité de toujours avoir un bouc-émissaire. Je dois dire que j'ai été étonné du fait que même dans les commentaires sur les sentences on a à nouveau repris ma position comme si c'était la plus importante alors qu'aujourd'hui mon rôle est secondaire. Je ne comprends donc pas cette attitude par rapport au rôle modeste que je suis en train de remplir. »

Une pensée pour vos collègues ?
« Je pense personnellement que cela doit être une souffrance que de subir une décision de ce genre de la part de la Justice et d'un point de vue humain je porte toute mon attention à ce passage délicat de leur carrière politique. »

L'activité des Commissions

Vendredi 26 septembre 2008 – II[ème] Commission permanente *Affaires générales*
Acte administratif *« Souscription des actions de la Société INVA S.p.A. suite à une augmentation du capital social »*.

Vendredi 26 septembre 2008 – III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*
Acte administratif *« Approbation, au sens de l'article 2, alinéa 3, de la loi régionale n°3/1992, de modifications définitives du Plan décennal d'interventions de requalification d'Aoste »*.

Séance du Conseil de la Vallée des 24 et 25 septembre 2008

Communications du Président Alberto Cerise

La Présidence du Conseil a reçu hier, mardi 23 septembre, la notification de jugement de la Cour d'Appel de Turin concernant les recours présentés par Leonardo Tamone, Paolo Louvin, Mario Vietti et Gino Bortoli contre les délibérations du Conseil n°4 et 5 du 1er juillet 2008 concernant la validation des Conseillers Albert Lanièce et Carlo Norbiato.
La Cour d'Appel de Turin a annulé les délibérations de validation de l'élection des deux Conseillers, en déclarant la situation d'inéligibilité dans laquelle se trouvaient les Conseillers au moment de la consultation électorale et en les remplaçant avec les premiers candidats non élus dans la liste de l'Union Valdôtaine, à savoir Piero Prola et Gabriele Maquignaz. La notification du jugement a des effets immédiats, la déchéance des Conseillers Albert Lanièce et Carlo

Norbiato a ainsi été opérationnelle à partir de la date de mardi 23 septembre.
La Présidence a entrepris les démarches nécessaires à la vérification des conditions d'éligibilité de Piero Prola et Gabriele Maquignaz afin de pouvoir procéder aux substitutions que le Conseil de la Vallée sera appelé à effectuer dès que les résultats des contrôles seront connus.
Ce matin, le Conseiller Luciano Caveri a transmis à cette Présidence, par lettre officielle, le texte de l'arrêt de la Cour d'Appel de Turin, par lequel la Cour a rejeté le recours contre la délibération n°3 du Conseil régional du 1er juillet 2008 concernant la validation de l'élection du Conseiller Caveri.
Hier soir, le Président de la Région, par lettre officielle, a communiqué qu'il exercera par intérim, à partir d'aujourd'hui (mercredi 24 septembre, n.d.l.r.), les fonctions d'Assesseur à la Santé, au Bien-être et aux Politiques sociales.

Alberto Cerise
Président du Conseil de la Vallée

Nouvelles des Communes de la VdA

POLLEIN:
feu vert pour la piste cyclable
Le Conseil municipal de Pollein vient d'approuver la dernière variation au projet exécutif qui permettra le début des travaux pour la réalisation d'une piste consacrée aux vélos: le nouveau parcours, d'une distance de quatre kilomètres et demi, partira du Pont-Suaz de Charvensod pour se rattacher à la piste qui existe déjà, reliant Sarre, Gressan et Charvensod et, à partir de là, qui se termine au niveau des petits lacs de Brissogne.
Les frais de réalisation seront d'environ 3,2 millions d'euros, avec une prévision de 555 jours de travaux. Le retard pour l'approbation du projet a été causé par les remontrances de certains propriétaires de terrains concernés directement par le passage de la piste.

GRESSAN:
un pôle scolaire unique
Un pôle scolaire unique pour les écoles, maternelle et élémentaire, sera réalisé à Gressan et prendra la place des trois établissements actuels, au chef-lieu et à Chevrot.
Le projet préliminaire a été approuvé par le Conseil communal au cours de sa dernière séance. La nouvelle école sera réalisée à Entrepiou, sur un terrain de 10.000 mètres carrés que la Commune achètera. La structure coûtera dix millions d'euros et comptera sur un financement Fospi pour sa réalisation.
Actuellement, les enfants qui fréquentent l'école maternelle et élémentaire, à Gressan, sont en tout 262, mais on prévoit une croissance de leur nombre durant les prochaines années. Le pôle scolaire unique permettra aussi à l'Administration communale de réduire les dépenses effectuées, jusqu'à présent, pour les trois différents bâtiments.

CHÂTILLON:
convention régionale pour le «Don Bosco»
Le vendredi 29 août dernier le président de la Région Augusto Rollandin et le promoteur de l'Institut salésien Don Bosco de Châtillon, père Stefano Colombo, ont signé un accord qui sera valable jusqu'en 2014: le document prévoit la gestion de l'école moyenne, de l'Institut professionnel en plus de cours intégrés de formation professionnelle mis en place grâce au Fonds Social Européen par l'organisme de formation salésien Cnos/Fap, pour un total de 7,2 millions d'euros sur cinq ans qui seront mis à disposition par l'Administration régionale.
En ce moment, 294 jeunes fréquentent l'Institut: *«Nous n'avons pas de lycée professionnel en Vallée d'Aoste* – a déclaré père Colombo – *mais nous avons l'intention de répondre à la demande, qui augmente toujours plus, d'organiser des cours de formation professionnelle.»*

SAINT-MARCEL:
défense du territoire
et des services primaires
Le lundi 25 août dernier s'est réuni le Conseil communal de Saint-Marcel avec six points à l'ordre du jour. Les travaux ont débuté avec des observations et des déductions de la part des administrateurs publics concernant deux demandes de sous-concession, provenant de particuliers, pour l'utilisation de l'eau provenant du canal «Seissogne» pour la réalisation de deux petites centrales hydroélectriques. Pour les deux demandes, le syndic Roberto Crétier et l'Assemblée ont exprimé des considérations pour la défense du territoire et des services primaires adressés aux citoyens qui seront ensuite transmises aux bureaux régionaux compétents: «*Il est indispensable que les sources d'eau destinées à la consommation humaine soient sauvegardées car ces dernières alimentent l'aqueduc du hameau au service des différents hameaux situés sur les collines, en considérant leur emplacement par rapport au cours d'eau «Seissognarda». Il est juste de préciser* – a ajouté le syndic – *que ces zones ne sont pas desservies par l'aqueduc communal et donc en cas de carence ou de manque d'eau la Commune ne peut pas garantir l'approvisionnement hydrique aux habitants du hameau.*
En outre, une espèce florale rare, le "Leucojum Vernum" appelé plus communément "Campanellino di primavera" qui pousse dans la zone grâce à l'eau de la Seissognarda mérite notre attention et doit être sauvegardée sans oublier la possibilité d'utiliser les moulins qui reçoivent l'énergie, pour leur fonctionnement, de l'eau qui coule dans le canal».
Ensuite, le Conseil a approuvé à l'unanimité le nouveau cadre territorial homogène concernant les centres historiques, en approuvant la modification du Plan Régulateur Communal. Des zones ont été modifiées en sous zones à savoir les hameaux Prelaz, Sinsein, Troil, Moulin, Prarayer et Seissogne.
Un espace a été réservé pour la révocation de la convention avec la Région appartenant au système d'échange d'état civil.
Enfin, le Syndic a informé le Conseil sur le début de nouveaux travaux au niveau du torrent, d'interventions sur le ru à la hauteur de Morge et des travaux de pompage d'une nouvelle source près de Chuc qui alimentera l'aqueduc communal.

PONTEY:
la maison de retraite sera agrandie
Le Conseil municipal de Pontey, présidé par le syndic Rudy Tillier, a approuvé l'agrandissement et le réaménagement de la maison de retraite, sur demande de l'Administration régionale et de la Communauté de Montagne du Mont-Cervin, qui a la gestion des locaux, appartenant à la Commune.
L'objectif principal est de porter la contenance actuelle de 25 à 40 lits, en permettant à la structure de devenir «*l'une des plus grandes, du point de vue de l'accueil et de la gestion, de la Région tout entière*», comme le souligne Rudy Tillier.
«*Nous sommes conscients* – ajoute le syndic de Pontey – *que les travaux entraîneront des mécontentements. En effet, certains locaux et des places de parking seront temporairement inutilisables et il faudra que la Commune soutienne les dépenses.*
Néanmoins, l'intérêt général doit être notre objectif principal».

GABY:
nouvelles élections municipales
La commune de Gaby (vallée de Gressoney) et plus précisément les quatre cents électeurs iront voter le dimanche 9 novembre prochain pour élire le nouveau Conseil communal. La date de convocation des comices électoraux pour l'élection directe du syndic, du vice-syndic et des onze conseillers a été fixée par décret du président de la Région Vallée d'Aoste, Auguste Rollandin, et publiée sur le Bulletin Officiel.
Pendant cinq ans, la commune a été gérée par le syndic sortant Mauro Stévenin. En 2003, une seule liste fut présentée. La date, en cas d'un éventuel ballottage, a été fixée au dimanche 23 novembre prochain.

SAINT-CHRISTOPHE:
nouvelle viabilité
L'Administration municipale de Saint-Christophe a approuvé l'accord avec la Région pour la réorganisation du raccord routier, entre la route nationale n°26 et la route régionale n°34, qui permettra l'allongement de la piste de l'aéroport Corrado Gex et la réorganisation du réseau urbain de toute la zone concernée.
La nouvelle route traversera la zone Sogno et deux ronds-points seront réalisés à ses extrémités. La maison Sogno et les entrepôts se trouvant aux alentours seront abattus, pour permettre l'agrandissement de la zone aéroportuaire.

HÔNE:
nouvelle crèche
La reprise des activités institutionnelles dans la commune de Hône coïncide avec une période d'attention particulière concernant les politiques sociales.
«*Grâce à ces initiatives* – commente Luigi Bertschy, syndic de Hône – *nous donnons une certaine visibilité et une certaine cohérence à une activité administrative orientée vers la famille et ses exigences, une sensibilité qui a accompagné, durant ces années, le travail de l'Administration communale de Hône*».
C'est dans cette optique que, le 19 septembre dernier, fut inaugurée la crèche "Les Chouchoutes" située près de l'école maternelle qui se trouve au 30 rue Emile Chanoux, à Hône. Dirigée par la coopérative sociale «Le Soleil», la structure peut accueillir 12 enfants à la crèche et 12 autres à la garderie.
Lors de la cérémonie d'inauguration étaient présents l'assesseur à la Santé et aux Politiques sociales Albert Lanièce, le syndic de Hône Luigi Bertschy, les autorités locales et les responsables de la coopérative «Le Soleil».
La semaine prochaine, le vendredi 26 septembre, à 18 heures, toujours dans les locaux de la salle de sport communale, est au programme la présentation de projets présentés par les jeunes de Hône à savoir "Npg hone 2008" et "Hône Art Lab" financés par l'Assessorat de la Santé et des Politiques sociales, l'Administration communale et par certains sponsors privés.
Enfin, le mardi 2 octobre prochain, l'attention se déplacera sur le monde des personnes âgées pour la troisième édition de la "Festa dei nonni" organisée par la Commune de Hône en collaboration avec les écoles maternelles et élémentaires. Durant toute la journée, des rencontres et des laboratoires se succèderont. Durant l'après-midi est également prévue la présentation d'une recherche, proposée par les élèves des écoles, sur la vie des grands-parents, ainsi qu'une fête avec des gâteaux préparés par ces derniers.

QUART:
la variation au budget
s'élève à 73 mille euros
Le Conseil communal de Quart s'est réuni dans l'après-midi du 3 septembre dernier. La rencontre, qui a été coordonnée par le syndic Jean Barocco, avait comme but de traiter une série d'arguments urgents à discuter avant l'arrivée de la mauvaise saison. A cette occasion, l'Assemblée a voté, à l'unanimité, la variation au budget prévisionnel qui s'équilibre sur le chiffre de 73 mille euros.
Une somme qui dérive d'une économie de projet due à l'élargissement des écoles élémentaires et moyennes.
Les dépenses, les plus importantes, sont ainsi réparties: 24 mille euros seront destinés aux travaux d'entretien des alpages appartenant à la Commune, 36 mille euros seront utilisés pour des interventions sur le réseau routier communal suite aux dommages causés par un violent orage en juillet dernier, tandis que 10 mille euros seront investis pour réaliser un espace vert qui se situera en amont de la mairie.
De plus, l'approbation du projet préliminaire concernant l'élargissement de la route et la réalisation d'un parking au lieu-dit Eclou ont été renvoyées avec le vote favorable aussi de la minorité.
Une décision prise pour permettre aux techniciens administratifs de vérifier la possibilité de rechercher des contributions publiques ultérieures, sur la base de lois spécifiques, afin de réduire la dépense à la charge de l'Administration de Quart.
Avant de lever la séance, le premier citoyen a officialisé le résultat de l'adjudication des travaux de restructuration et de leur direction sur la maison «Pesando» dont le coût total dépasse les 4 millions d'euros et a communiqué son intention de convoquer une rencontre avec la population à ce sujet dans un proche avenir pour présenter l'organisation du chantier et le développement des travaux.

Nouvelles de la Commune d'Aoste

Après une pause d'un mois, la Junte communale a rencontré les journalistes pour informer les citoyens sur les travaux qui ont été achevés par l'Administration pendant l'été: *« Au mois d'août* – a déclaré le syndic de la ville d'Aoste Guido Grimod – *la Junte a commencé à aborder les thèmes principaux qui sont au programme pour l'automne. En premier lieu, les grands ouvrages concernent la caserne Testafochi et l'élargissement de l'hôpital, au sujet desquels nous avons eu une rencontre avec le Gouvernement régional à la fin du mois, et maintenant, le débat est consacré au budget 2009 ».* En ce qui concerne la saison touristique qui est en train de se conclure, le Syndic et l'assesseur aux Activités productives Giordano Bruno ont exprimé leur « *satisfaction pour la réussite des manifestations organisées par l'Administration communale, un succès qui est confirmé par le public nombreux qui a participé aux initiatives des mois de juillet et d'août ».*

Ensuite l'assesseur Guido Cossard a présenté la rencontre intitulée *"Le giovani classi creative"* qui s'est déroulée les 12 et 13 septembre derniers, de façon extraordinaire, dans la salle théâtrale de la nouvelle Citadelle des Jeunes, qui est encore en phase de restructuration: le but de cette rencontre est de définir les orientations de la Citadelle, qui devra être non seulement un lieu de rencontre, mais surtout une structure capable de développer et de former des compétences artistiques et culturelles qui puissent être utiles pour l'avenir professionnel des jeunes valdôtains. L'inauguration de la Citadelle est prévue pour le mois de juin de l'année prochaine.

De plus, l'assesseur a présenté, le concours public d'adjudication proposé par l'Administration communale visant à confier la gestion de la patinoire avec le bar et le restaurant annexes: le lauréat devra s'occuper du stade jusqu'en 2012, en essayant de favoriser la promotion et la pratique de l'activité sportive, récréative et sociale. La Commune, en juin 2006, avait confié la structure à la «Federazione italiana sport del ghiaccio» qui, le 13 septembre 2007, avait résilié son contrat.

Au contraire, le PalaMiozzi du Quartiere Dora, qui avait été victime d'un acte de vandalisme au mois d'août dernier, a rouvert ses portes: après le nettoyage des lieux, les dommages semblent être moins graves que par rapport aux prévisions.

RENCONTRE COMMUNE ET RÉGION

Le 19 septembre dernier, le Gouvernement municipal a rencontré l'Exécutif de la Région autonome du Val d'Aoste au Palais régional. A cette occasion, le syndic Guido Grimod a exprimé une «*pleine satisfaction pour le résultat de l'entrevue durant laquelle le point sur les différents arguments qui voient engagés ensemble les deux Administrations a été fait. Parmi les questions traitées, je veux rappeler l'Accord de programme pour l'élargissement de l'Hôpital «Umberto Parini» et la définition de nombreux projets qui concernent la zone sud de la ville, c'est-à-dire la F8. De plus, j'exprime une appréciation particulière à l'égard de la décision prise par le président Rollandin de mettre en place des tables techniques permanentes pour affronter les projets qui intéressent la ville d'Aoste. De la part du président de la Région et du Gouvernement a été confirmée la disponibilité de relancer le rôle du chef-lieu du point de vue économique, touristique et culturel.*»

SIGNATURE DE L'ACCORD POUR RÉAMÉNAGER LE PALAIS LOSTAN

La Région et la Commune d'Aoste ont signé l'accord concernant le réaménagement de l'ancien Palais Lostan, situé au centre de la ville. Les bureaux de la Surintendance aux Biens culturels seront transférés dans les locaux du Palais, tandis que les archives seront situées au sous-sol et distribuées sur deux étages. *« Le coût des travaux, à savoir dix millions d'euros, comprend aussi* - a expliqué l'assesseur à la Culture et à l'Education Laurent Viérin, promoteur de l'initiative - *la valorisation de la place Séverin Caveri, qui sera reliée aux rues Lostan et De Tillier et à la Cathédrale, et privée des pavés au profit d'espaces verts. La place sera aussi dotée d'une arène donnant sur les vestiges romains récemment découverts et elle sera déplacée au niveau du Forum ».*

Le projet sera réalisé dans le cadre de l'ouverture au public de la cour du Palais Lostan. Ce dernier n'est pas constitué d'un unique bâtiment, mais d'un ensemble d'édifices, que l'Assessorat veut ouvrir au public, y compris la tour, qui est mitoyenne à une habitation privée.

LE SERVICE «ALLÔ NUIT» EST APPRÉCIÉ PAR LES USAGERS

L'un des premiers arguments traités lors de la rencontre a été celui d'«Allô Nuit», le service de transport public nocturne sur appel qui dessert, depuis quelques mois, la ville d'Aoste et ses environs. Une initiative que les usagers semblent bien apprécier. En effet, en analysant les données concernant la période qui va du mois d'avril au mois de juillet, les passagers sont passés de 35 à 1.866 unités. Un service utilisé surtout par les jeunes et par les différents touristes hébergés dans les structures hôtelières de notre région qui est exploité au maximum le samedi pendant la nuit. L'Administration communale, pour répondre aux exigences des usagers, a décidé d'augmenter le nombre des moyens de transport disponibles en faveur de la tranche horaire la plus fréquentée, c'est-à-dire celle qui va de 22h à 6h du matin. L'expérimentation du service «Allô Nuit» devrait se terminer à la fin du mois d'octobre. Par contre, si la Région dispose d'un délai supplémentaire, le service pourrait être également opérationnel durant la période hivernale.

NOUVEAUX PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LES PARKINGS

L'Administration communale a autorisé l'APS (Agence des Services Publics Ville d'Aoste) à réaliser un système de signalisation d'arrêt à l'intérieur de la ville. Le projet qui se développera en deux phases prévoit la disposition, dans un premier temps, d'une série de panneaux de signalisation à message variable visant à orienter les automobilistes vers les parkings de la Consolata, de la rue Carrel, de l'hôpital et, dans un deuxième temps, ceux indiquant le parcours optimal pour y arriver. Les lieux établis, à cet effet, sont en tout quatre: sur la route nationale 26, au lieu-dit La Grenade, dans la commune de Sarre à proximité de la rue Petit-Saint-Bernard, sur la rue Rome près de l'hôpital et de la route qui conduit à Pont-Suaz près de l'accès au rond-point qui croise la rue Paravera et enfin sur l'avenue Ivrea.

POLICE LOCALE: LE PAYEMENT DES INFRACTIONS GÉRÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EXTÉRIEURE

La Commune d'Aoste, pour permettre aux agents de la Police locale urbaine de mieux contrôler le territoire, a décidé de confier à titre expérimental, à la Maggioli S.p.A., les services de «data entry» d'encaissement volontaire et obligatoire des procès-verbaux de contestation des infractions au Code de la route outre à ceux de «postalizzazione».

Il s'agit d'une société extérieure, dont le siège est à Santarcangelo di Romagna, qui mettra à disposition du Commissariat de Police locale trois employés chargés de s'occuper de la rédaction des procès-verbaux et des encaissements.

«*Il s'agit d'une mesure* – a expliqué le commandant des forces de Police locale, Fabio Fiori, présent à la réunion - *qui permettra de disposer d'une part d'un plus grand nombre d'agents de police sur le territoire surtout les week-ends et, d'autre part, d'accélérer les opérations bureaucratiques».*

Le service, qui sera mis en place jusque fin 2009, coûtera 250 mille euros.

NOUVEAUX TRAVAUX DANS LE QUARTIER COGNE

Le Conseil communal a approuvé deux projets exécutifs concernant le Quartier Cogne pour un total de 430 mille euros. Le premier, qui s'élève à 130 mille euros, prévoit la démolition de l'ancien préfabriqué «Montegrandi», la réalisation d'un nouveau parking public (20 places), d'un certain nombre de parcours piétonniers et d'un rond-point qui devra rationaliser, de façon partielle et temporaire, l'intersection des rues Voison et Lanceri. Ces interventions commenceront au début de l'hiver si la météo le permet.

Par contre, la seconde intervention concernera les environs de l'école du Quartier et, en particulier, les rues Cavagnet et Salimbeni où un parcours piétonnier, capable de garantir une plus grande sécurité aux enfants lors de leur entrée et sortie de l'école, sera réalisé. De plus, la Commune à prévu l'abattage d'un certain nombre d'arbres, dont la plupart sont à la fin de leur cycle de vie, qui empêchaient la lumière d'entrer à l'intérieur des logements.

REPRISE DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL COMMUNAL

Après la pause estivale, l'activité du Conseil communal a repris son cours mardi dernier. «*Les auspices sont* – a commenté le président de l'Assemblée Renato Favre – *que les conseillers sachent, avec leur travail, orienter au mieux le développement social, économique et culturel du chef-lieu avec l'adoption de mesures capables de peser de façon positive sur la vie de la population*».

Le Conseil a été convoqué les 23 et 24 septembre derniers et a été caractérisé par 15 arguments: huit motions concernant les thèmes de la famille, d'Aoste chef-lieu, de la patinoire, de la viabilité, du reclassement du boulevard de la Paix, de l'acquisition des actions Inva outre à la participation d'Aoste à un projet de solidarité au Sénégal, au nouveau règlement pour les contrats et pour l'assignation aux employés de l'équipement vestimentaire contre les accidents du travail.

Concours éliminatoire de Cogne

Batailles de Reines

Dimanche 21 septembre dernier a eu lieu, à Cogne, le deuxième concours éliminatoire de l'automne des Batailles de Reines. Au total, 115 reines ont participé aux combats et ont éréparties de la façon suivante: 36 pour la première catégorie, 40 pour la deuxième et 39 pour la troisième catégorie. La vache la plus lourde était «Marmotta» des frères Jeantet atteignant les 815 kg. Pendant tout l'après-midi, les vaches ont donné lieu à des combats époustouflants face à un public nombreux. Les bosquets ont été remportés, cette journée-là, par «Tonnerre», «Tango» et «Moretta». Concernant la première catégorie, grand succès pour «Tonnerre» des frères Viérin de Pollein qui en finale a éliminé «Briganda» de l'entreprise agricole Verney de Gressan. «Sourris» de l'entreprise Agricole Verney de Gressan et «Praga» de Luciano Cuc d'Aymavilles n'ont pas obtenu leur classification pour la finale. S'agissant de la deuxième catégorie, victoire pour «Tango» des frères Bal de Charvensod. Deuxième place pour «Marmotta» de Luciano Cuc d'Aymavilles. «Monella» d'Alino Marquis de Nus et «Valeisa» de Bruno Jeantet de Cogne ont dû se contenter des 3ème et 4ème places. Le bosquet de la troisième catégorie a été remporté par «Moretta» de Lauro Pont de Pollein qui en finale a évincé «Mitra» de Fulvio Chabloz de Gressan. En demi-finale «Moretta» avait éliminé «Fribourg» des frères Dunoyer d'Aoste tandis que «Mitra» avait battu «Orsières» de l'Institut Agricole Régional d'Aoste.

Le prochain rendez-vous des Batailles de Reines est fixé à Brissogne, le samedi 27 septembre prochain.

«Tonnerre» des frères Viérin de Pollein

SPORTS POPULAIRES VALDOTAINS

Résultats du dimanche 21 septembre 2008

TSAN

Série A Poule A Challand-St-Anselme I-Verrayes II, St-Vincent I-Châtillon I 878-2.216, Montjovet I-Valtournenche I 2.401-1.395. **Poule B** Fénis I-Brisma I 837-1.457, Nus I-Châtillon II 3.242-1.158, Chambave I-Verrayes I 1.455-1.524. **Série B Poule A** St-Christophe I-Pollein I 1.764-1.729, Valtournenche II-Quart I 960-1.557. **Poule B** Nus II-Emarèse I 2.606-573. Repos: Brisma II. **Série C Poule A** Ayas I-Chambave II 512-561, Challand-St-Victor I-St-Vincent II 977-1.211. Repos: Roisan I. **Poule B** Challand-St-Anselme III-Pollein II 3.034-1.648, Montjovet III-St-Christophe II 2.678-843. Repos: Emarèse II. **Juniors A** Chambave-Brisma 292-663, Pollein-Verrayes 517-595, Valtournenche-St-Vincent Emarèse 1.422-1.210. **Juniors B** Montjovet-St-Christophe 393-174, Brusson-Challand-St-Anselme 1.321-567. Repos: Châtillon.

FIOLET

Série B Poule A Porossan I-Morgex I 1.092-1.053, St-Oyen I-La Salle I 1.004-956. **Poule B** Avise-Morgex II 1.049-931. **Série C Poule A** Charvensod I-Allein I 1.062-942. **Poule B** St-Christophe I-Sarre I 822-841. **Poule C** Etroubles II-Oyace I 1.030-766. **Série D Poule A** Morgex IV-Bosses 741-582, Valpelline II-Avise II 727-818. **Poule B** Avise III-Morgex III 727-796, Sarre II-Allein II 588-670. **Série E Poule A** St-Christophe II-Arpuilles I 624-414, Etroubles IV-Oyace II 580-526. **Poule B** Etroubles III-Oyace III 431-489. **Poule C** Gignod III-Allein III 638-574. **Poule D** Etroubles-St-Christophe III 592-448. **Femmes** St-Oyen-Allein IV 135-292, Charvensod II-Gignod IV 121-188. **Juniors A** Allein I 169, Etroubles I 255, Charvensod I 155, St-Christophe I 112, Morgex I 202, La Thuile I 138, Avise I 84. **Juniors B** St-Christophe II 68, Charvensod II 47, Etroubles II 49, Sarre I 94, Morgex II 96, Avise II 24, La Thuile III 107, La Thuile II 15.

REBATTA

1ère catégorie Jovençan 572 (total: 1.175), Valpelline 615 (total: 1.147), Doues 584 (total: 1.133). **2ème catégorie** Doues A 535 (total: 1.077), Gressan 476 (total: 994), Ollomont 481 (total: 973), Chevrot 497 (total: 816), Doues B 431 (total: 776). **3ème catégorie** Aymavilles B 384 (total: 783), Bionaz 398 (total: 731), Gressan 420 (total: 728), Doues 395 (total: 722), Aymavilles A 348 (total: 683). **4ème catégorie** Bionaz 362 (total: 693), Jovençan 338 (total: 671), Valpelline 342 (total: 669), Chevrot 308 (total: 511). **5ème catégorie** Bionaz 254 (total: 509), Chevrot 234 (total: 460), Gressan A 235 (total: 411), Gignod 234 (total: 341), Gressan B 188 (total: 337), Aymavilles 143 (total: 251), Doues 143 (total: 246). **Juniors** Valpelline 289 (total: 588), Doues 220 (total: 330), Gressan 202 (total: 314), Jovençan 38 (total: 101).

Les meilleurs joueurs
1ère catégorie Nex David 144 pts, Andrea Gachet 141 pts, Rudy Brun 130 pts. **2ème catégorie** Fabio Cottin 130 pts, Edy Barailler 130 pts, Silvano Roveyaz 117 pts. **3ème catégorie** Doriano Cunéaz 105 pts, Elio Glarey 103 pts, Fabrizio Desaymonet 97 pts. **4ème catégorie** Nikolas Antoniotti 96 pts, Terence Tessarin 96 pts, Ivo Bétemps 94 pts. **5ème catégorie** Alain Diémoz 78 pts, Vittorio Diémoz 76 pts, Cristian Berlier 72 pts. **Juniors** François Ansermin 108 pts, Kevin Favre 90 pts, Joël Berthod 75 pts.

NAISSANCE

La section de l'Union Valdôtaine de Chambave

a la joie d'annoncer
la naissance de

Alice FRANCESCHINI

de Luca,
membre du Comité de Direction de la section, et Gianna Riccardi.

Nous présentons nos plus vives félicitations aux heureux parents ainsi que nos vœux de bonheur et de prospérité à la petite Alice qui vient de naître.

MARIAGE

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Vincent

a la joie d'annoncer le mariage de
Mademoiselle
Nicole CHATRIAN
et
Monsieur
Jean-Paul ZANINI
membre du Comité de direction de la section.
La communauté unioniste de Saint-Vincent présente ses félicitations les plus cordiales aux heureux époux, ainsi que ses vœux de bonheur, de prospérité et de pleine réussite dans leur vie familiale.

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Christophe
a le chagrin de faire part
du décès de

Madame
Matilde PALLU
veuve LANZENI
âgée de 94 ans

Nous présentons nos sincères condoléances à ses enfants Delia, Denis, Sergio, Aldo et Giorgio, à sa sœur Ivonne, ainsi qu'à tous ses parents.

La section de l'Union Valdôtaine de Chambave
a le regret d'annoncer le décès de

Monsieur
Aldo
OTTIN
âgé de 82 ans

La section unioniste de Chambave présente ses condoléances émues à sa femme Giuseppina Pignet, à ses enfants Gino, Paola et Giorgio, à sa sœur Lina, ainsi qu'à tous ses parents.

Fête du Raisin

du 2 au 5 octobre

Donnas
Lieu-dit Cignas

JEUDI 2 OCTOBRE
21h Soirée de dégustation en collaboration avec l'ONAV Vallée d'Aoste au Musée du vignoble et du vin (entrée libre).

VENDREDI 3 OCTOBRE
Grande soirée en musique avec «Piero Montanaro e i Cantavino doc.), entrée libre.

SAMEDI 4 OCTOBRE
14h Tournoi de Palet pour les non-inscrits
20h Soirée œnogastronomique (plats de la culture culinaire de la Basse Vallée et vins du pays)
21h30 Soirée dansante avec l'orchestre «Dolce Vita», entrée libre.

DIMANCHE 5 OCTOBRE
7h30 Apport du raisin au lieu-dit Cignas (jusqu'à 10h30).
10h Sainte Messe auprès de l'Eglise San Pietro in Vincoli.
11h Défilé accompagné de la Fanfare de Donnas. Ouverture de l'Exposition de Peinture et apéritif dans le Chapiteau à Cignas.
12h Déjeuner à base de Raisin en compagnie des Vignerons (Réserver avant le 3 octobre auprès des Caves Coopératives de Donnas: 0125/807096, Coopérative La Kiuva: 0125/966351, Pro Loco Donnas: 347/7776313 - 347/87558303).
14h Après-midi en gaieté avec les «Pressapoch» et la «Fanfare de Donnas».
14h30 Ouverture de «l'Angolo delle Miasse» et du «Chalet des vins».
15h30 4ème édition du «Palio del Bacco d'Oro», compétition de foulage du raisin entre les équipes des différents hameaux de Donnas.
17h Remises de prix du «Palio del Bacco d'Oro» et du Concours photographique «Un lieu, une photo» en collaboration avec la Bibliothèque de Donnas.
Remise des prix aux meilleurs raisins et assignation de la Grappe d'Or.
19h30 «Spaghettata».
21h30 Soirée dansante avec l'Orchestre «Acquamarina».
Entrée libre.

VIE DE NOS SECTIONS

Nouveau Comité de Direction de Gressan

Président: Michel Martinet;
Vice-président: Stefano Porliod;
Secrétaire: Maria Laura Bornaz;
Membres: Renzo Bionaz, Ezio Béthaz, Aldo Cottino, Ugo Voyat, Andrea Berlier;
Membres de droit: Firmino Curtaz, Eligio Cunéaz.

Nouveau Comité de Direction de Châtillon

Président: Henri Calza;
Vice-président: Marco Brunod;
Secrétaire: Viviana Hérin;
Membres: Domenico Calza, Paul Dalle, Battista Covolo, Luca Vout, Arthur Pellissier, Jacques Besozzi;
Membres de droit: Giorgio Gianotti, Jean-Claude Daudry, Joël Déanoz, Vittorio Pongan.

SOCIETÀ SPECIALIZZATA
RICERCA PERSONALE
AMBOSESSO IN AOSTA
PER PULIZIA SALE.
INVIARE C.V.
AL FAX 06 66183816
O TELEFONARE AL
388 8923049

Entretien avec l'assesseur Giuseppe Isabellon

La loi de l'Etat sur la montagne représenterait un aspect très important pour le développement de notre région. Quels seront les avantages dans les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles, dans le cas où cette loi serait approuvée?
En ce moment, il est difficile de donner une opinion sur une loi dont l'approbation est encore loin. Sans doute, il s'agit d'une loi très attendue: cependant une question reste encore à éclaircir, à savoir que le territoire italien est considéré à 70% comme un «territoire de montagne». La discussion doit, par conséquent, donner une réponse sur la véritable signification de ce que sont la montagne et l'agriculture de montagne.
Bien sûr, la Vallée d'Aoste est au-dessus de tout soupçon. La loi sur la montagne peut devenir un instrument important pour discuter à nouveau de certains aspects de type juridique liés aux aides fiscales et aux normes d'hygiène sanitaire concernant les petits élevages et pour obtenir de fortes simplifications bureaucratiques nécessaires à l'accomplissement d'une série d'aspects au niveau communautaire et national.

Quels sont les points du Programme de Développement Rural que vous pensez développer à partir du mois de septembre?
Avant tout, il est important de clarifier que nous disposons de deux instruments qui réglementent les aides dans le domaine de l'agriculture. Outre au Programme de Développement Rural, nous pouvons compter sur les aides de l'Etat réglées par le chapitre III de la loi n° 32/2007 qui fixe les interventions régionales en matière d'agriculture et de développement rural.
En l'état actuel des choses, nous sommes en train de définir les critères d'application qui seront adoptés dans le secteur de l'amélioration foncière et qui concernent aussi l'irrigation, la viabilité, les bonifications, etc. Au-delà des mesures de base du PSR relatives à l'«agroambiente» et à l'indemnité compensatoire, nous avons déjà défini les critères pour les bâtiments ruraux et nous sommes en train de mettre au point une mesure qui concerne l'hygiène et le bien-être des animaux appartenant au régime de «de minimis» agricole pour récompenser le «management» des agriculteurs, c'est-à-dire les critères de gestion et d'exploitation de l'étable afin d'atteindre les objectifs de qualité que nous nous sommes préétablis.

Quels sont les financements et les initiatives que vous pensez mettre en place afin de pousser les gens, et en particulier les jeunes, à redécouvrir et à travailler nouvellement dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage?
Il y a une attention particulière envers les nouvelles générations: déjà à partir du Plan de Développement Rural 2000/2006 existait la prime de première implantation et celle de la préretraite pour permettre le changement générationnel.
Dans ce sens, nous avions déjà obtenu quelques résultats mais nous espérons augmenter le succès obtenu jusqu'à maintenant avec une nouvelle programmation dans laquelle les primes pour la première implantation ont beaucoup augmenté grâce à un effort important de la part de la Région et de la communauté, afin d'encourager les jeunes à commencer cette activité qui nécessite non seulement une préparation toujours plus complexe face aux techniques de gestion des productions mais aussi des garanties de qualité de production et d'hygiène sanitaire que les producteurs devront assurer toujours plus aux consommateurs.
Au-delà de la prime, pour toutes les subventions est prévue une majoration de 10% des aides sur les investissements structuraux et culturaux.

La Vallée d'Aoste a une vocation touristique. Quelles sont les ressources naturelles qu'elle peut encore exploiter pour se faire

connaître au niveau national et international?
Les parcs et les espaces protégés font l'objet d'une attention toujours plus croissante. Nous sommes en train de mettre au point, selon les mesures prévues aux chapitres III et IV du Plan de Développement Rural, une série d'initiatives qui concernent à la fois la valorisation du patrimoine architectural et rural de nos villages mais aussi les produits typiques de type cultural. C'est le cas également des fermes didactiques, s'agissant de moments de rencontre avec ceux qui veulent observer de près l'activité agricole, qui feront aussi l'objet d'une plus grande attention à partir du moment où ces dernières peuvent devenir une ultérieure possibilité de diversification de l'activité elle-même. Enfin, l'argument concernant le nouveau label «Saveurs du Val d'Aoste» qui ces jours-ci vient d'être assigné aux seize premières entreprises valdôtaines, est très important, du point de vue touristique, car ce dernier a été créé pour valoriser la production agroalimentaire et œnogastronomique régionale.

Conférence des Régions à Rome

«Il faut approfondir la nouvelle réglementation sur les services publics»

Le président de la Région Augusto Rollandin a participé, le jeudi 18 septembre dernier, à la réunion de la Conférence des Régions et des Provinces Autonomes. Parmi les points à l'ordre du jour, sur requête de Rollandin, il y avait aussi les problématiques concernant la nouvelle réglementation sur les services publics prévue par le Décret-loi n° 112 du 25 juin 2008, converti, avec des modifications, par la loi n° 133 du 6 août 2008. *«Ce Gouvernement aussi* – a expliqué le président Rollandin – *a voulu modifier le secteur des services publics locaux, avec la tentative de rédiger une nouvelle réglementation dans ce domaine, en raison aussi d'un droit communautaire complexe et pas toujours linéaire. Toutefois, les nouvelles normes, insérées dans le maxi amendement du gouvernement approuvées ainsi sans la participation nécessaire des autonomies territoriales pour lesquelles les services publics locaux représentent un fort intérêt, comportent de nombreux aspects critiques qui, sans une résolution législative, risquent d'avoir des retombées négatives sur l'efficacité de la gestion de ces services».*
Enfin, en raison de l'intervention du président Rollandin, la Conférence a chargé les Commissions compétentes d'approfondir la matière.

Au départ de la cinquième édition de la Désarpa

« Depuis l'an 2000, la Désarpa est un événement biennal qui se développe et s'améliore à chaque édition: les éleveurs qui participeront, le dimanche 28 septembre prochain, au cortège avec leurs troupeaux sont des Valdôtains sérieux et passionnés qui depuis toujours travaillent avec professionnalisme et dévouement dans ce secteur, et qui se sont mis à disposition avec enthousiasme afin de proposer cet événement».
Le programme de l'initiative a été présenté, le lundi 22 septembre dernier, lors d'une conférence de presse à l'Assessorat de l'Agriculture, par l'assesseur régional Giuseppe Isabellon, en la présence de l'assesseur communal aux Activités productives, Bruno Giordano, du dirigeant régional du Service Développement des Productions Agroalimentaire, Corrado Adamo et du président de l'Association des Amis des Batailles de Reines, Bernard Clos.
Il s'agit ainsi de la cinquième édition d'une manifestation qui offrira à ses visiteurs la possibilité de connaître les traditions agricoles et œnogastronomiques valdôtaines. Le grand cortège de la Désarpa, qui partira à 11h du pré de Montfleury, est le clou de toute la manifestation: *« Il s'agit d'un moment très important durant lequel se mélangent le monde rural et le contexte urbain* - a déclaré Isabellon - *en permettant aux éleveurs de faire apprécier leur travail ».*
L'assesseur communal aux Activités productives Bruno Giordano est également du même avis: *« La Désarpa est une manifestation très importante pour la Commune d'Aoste, tant du point de vue de la valorisation du patrimoine culturel et des traditions que de la promotion touristique ».*
Le cortège sera composé, au total, par environ 200 vaches, qui défileront dans les rues du centre de la ville d'Aoste: parmi celles-ci, neuf reines qui représenteront les communautés de montagne.
Le long du parcours, grâce au Marché du terroir, il y aura la possibilité de goûter les fromages des Alpes, les produits DOP et DOC traditionnels et d'écouter l'exhibition de plusieurs groupes musicaux. En outre, parmi les activités collatérales, sont prévus aussi des laboratoires et des animations pour les enfants.
Il sera également possible de visiter l'exposition *"Les Colliers des chèvres"*, dans la salle des expositions de la Tour des Seigneurs - Portes Prétoriennes, ou suivre les projections du *"Désarpa Film Festival"*, avec un programme consacré à l'homme, au monde rural et à l'environnement.

LE CALEPIN

par Lucien Caveri www.caveri.it

Cet été j'ai fait un jeu avec mes enfants. En général avant de s'endormir, Laurent et Eugénie stimulaient mes récits en choisissant un thème dont je devais leur parler. Le ton était surtout plaisant, mais parfois les émotions qui se cachent dans les souvenirs émergeaient, avec quelques regrets. Je crois que nous devons apprendre à nos enfants qu'il ne faut jamais avoir honte des sentiments: le rire et les larmes sont les deux faces d'une même médaille.
C'est simple et naturel: il ne s'agit que de l'ancien mécanisme qui fait que les connaissances passent d'une génération à l'autre. Je le fais avec eux et ils le feront avec leurs enfants, durant la longue chaîne de la vie, à travers cette précieuse oralité qui maintient les rapports humains. Nos générations ont l'avantage d'avoir oublié les rigidités et les codes qui pesaient autrefois sur les familles dans les relations entre parents et enfants.
Ce qui les amuse et parfois les bouleverse, en plus des anecdotes de famille, est l'histoire d'un monde disparu, méconnu à leurs yeux. Laurent, qui est un esprit pratique, s'intéresse des vieilles voitures et des motos du passé, et s'étonne d'une vie sans ordinateurs ni portables et avec très peu de télé. Eugénie se plaît d'une enfance avec des jouets simples et peu nombreux, avec les premières classes mixtes où les garçons et les filles étaient dans la même pièce, avec plein de petits magasins alimentaires au lieu des grands supermarchés et avec des produits – tels que les petits fromages industriels ou les bon bons – qui n'étaient pas à l'ordre du jour.
C'était une Vallée d'Aoste rurale et ouvrière, où quand il neigeait il neigeait vraiment, où les routes étaient petites et difficiles et qui avait une sobriété et une éducation différente. Le passé signifie jeunesse, les yeux pleins d'espoir d'un enfant, une lumière dorée qui entoure les souvenirs.
Voilà pourquoi j'aime ce jeu sur le fil rouge de la mémoire, un voyage dans les «je me souviens…» de chacun de nous qui ne coûte rien!